

A.C.R. PONTONS (DES)

BCE : 0898.824.170

IBAN : BE57 3630 9839 6335

Période : 01/07/2016 au 30/06/2017

Facture n° : 644

Mlle de RIEMACKER A.

Rue Lambert Vandervelde, 39/3

1170 BRUXELLES

Mail: alexandra.dერიemacker@gmail.com

BIEN(S): 2AV1	A répartir	Q.Indiv./Q.Immeuble	Prorata/Jours	Réparti
Dépenses Occupants				490.39
DO0100 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	2 298.49	1175/10000	365/365	270.07
DO0150 FRAIS D'ENTRETIEN	944.34	1175/10000	365/365	110.96
DO0200 ENTRETIEN/REPARATION/MAINTENANCE	96.00	1175/10000	365/365	11.28
DO0250 PROTECTION ANTI-INCENDIE (SECURITE)	725.58	1175/10000	365/365	85.26
DO0400 ENERGIES / IMPETRANTS	109.09	1175/10000	365/365	12.82
Dépenses Propriétaires				102.49
DP0500 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	185.39	1175/10000	365/365	21.78
DP0850 ASSURANCE	686.88	1175/10000	365/365	80.71
TOTAL DEPENSES				592.88
Provisions réclamées (hors appels réserve)				-587.52
CLOTURE DE L'EXERCICE				5.36
Solde de votre compte (arriérés ou avances)				0.00
TOTAL A PAYER				5.36 €

+5.36 +

de RIEMACKER A.

Rue Lambert Vandervelde, 39/3

1170 BRUXELLES

BE57 3630 9839 6335

BBRU BE BB

A.C.R. PONTONS C/O BE WOLF

Av. du Luxembourg, 53

4020 LIEGE

+++000/0053/00543+++



Avenue du Luxembourg, 53 - 4020 LIEGE
Tél : 04/228 88 12
Fax : 04/228 88 15
E-mail : compta@bewolf.be
N° Entr. : 0478.815.061 - IPI : 502 308 - 508 809

Liège, le 14-09-17

A.C.R. PONTONS (DES)

BCE : 0898.824.170

IBAN : BE57 3630 9839 6335

Période : 01/07/2016 au 30/06/2017

Facture n° : 644

Mlle de RIEMACKER A.

Rue Lambert Vandervelde, 39/3

1170 BRUXELLES

Mail: alexandra.dერიemacker@gmail.com

Concerne : DECOMPTE DE CHARGES DU 01/07/2016 AU 30/06/2017

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, au verso de la présente, votre **décompte individuel** reprenant le détail des charges par catégorie de dépenses suivant la liste en annexe.

Conformément à la nouvelle législation comptable, nous vous transmettons également les documents légaux à savoir : le compte de résultat et la situation bilantaire.

Pour toute question concernant ces comptes, vous pouvez prendre contact avec notre bureau au service comptabilité et ce, de préférence, préalablement à l'assemblée générale des copropriétaires. Nous attirons votre attention sur le fait que le syndic présent à l'AG ne dispose pas nécessairement de tous les éléments comptables lors de la réunion, qui plus est d'ordre privatif.

Nous vous remercions de régler le montant pour le 15/10/2017.

- Veuillez utiliser la communication structurée fixe reprise ci-dessous - Merci d'avance.
- Chaque rappel de paiement sera porté en compte dans les frais privatifs du propriétaire en défaut, à concurrence de 18,98 € (+frais de recommandé éventuels).
- La ventilation 'occupant' et 'propriétaire' est donnée à titre indicatif sur base d'une ventilation qui n'est peut-être pas celle du bail en cours.

p/o BE WOLF
Service Comptabilité